

LES RISQUES MAJEURS

Mesures de prévention et de secours



Ville de
BASSE-TERRE

Mars 2023



S'informer ...

... et savoir se protéger



LE RISQUE VOLCANIQUE

LES BONS RÉFLEXES

À FAIRE



Écouter la radio.



N'évacuez les lieux que sur ordres des autorités.



Rassemblez l'indispensable

À NE PAS FAIRE



Ne pas téléphoner. Libérer les lignes pour les secours.



Ne pas aller chercher les enfants à l'école pour ne pas les exposer.

QUE DOIT-ON FAIRE ?

AVANT :

- prévoir les équipements minimums : radio portable avec piles, lampe de poche, eau potable, papiers personnels, médicaments urgents, couvertures, vêtements de rechange, matériel de confinement
- s'informer en mairie : des risques encourus, des consignes de sauvegarde en mairie
- organiser le groupe dont on est responsable
- discuter en famille des mesures à prendre si une catastrophe survient (protection, évacuation, points de ralliement)
- Participer où suivre à des simulations et en tirer les enseignements

EN PÉRIODE DE SURACTIVITÉ DU VOLCAN :

- être attentif aux informations officielles
- disposer son véhicule pour un départ rapide avec le réservoir plein
- disposer d'une réserve d'eau potable de masque anti poussière

- disposer d'une radio portable avec piles
- connaître les voies d'évacuation rapide et les zones à éviter
- attendre les directives des autorités

PENDANT :

- se confiner dans les abris, les maisons (pour les personnes non évacuées)
- écouter la radio, les premières consignes seront données par RFO
- informer le groupe dont on est responsable
- ne pas aller chercher les enfants à l'école

APRÈS :

- informer les autorités de tout danger observé; se mettre à la disposition des secours.
- évaluer les dégâts, les points dangereux et s'en éloigner.
- ne pas téléphoner
- repérer les points de ralliement et d'évacuation indiqués par les autorités



LE RISQUE INONDATION

LES BONS RÉFLEXES

À FAIRE



Fermer portes, fenêtres, soupiraux et aérations.



Fermer le gaz et l'électricité.



Monter à l'étage.



Gagner les hauteurs.



Ecouter la radio.

À NE PAS FAIRE



Ne pas aller chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer.



Ne pas téléphoner.

QUE DOIT-ON FAIRE ?

En situation normale (hors menace) :

- Renseignez-vous sur la mémoire des inondations de votre quartier.
- Consulter le PPR (le Plan de Prévention des Risques) et ne pas construire d'habitation dans les zones où l'aléa est élevé.
- Se préparer à une évacuation rapide.
- Si votre maison n'a pas d'étage, aménagez une zone de survie, hors d'eau. Cette zone doit disposer d'une ouverture sur l'extérieur (fenêtre).
- Réfléchissez à l'endroit le plus adapté pour stocker les objets sensibles à l'eau (papiers importants, équipements électriques, etc) et les produits polluants (huiles de vidanges, peintures, pesticides, etc).

Dès la menace d'inondation connue :

- Fermer portes et fenêtres. Couper gaz et électricité.
- En cas de crue torrentielle imminente, quitter rapidement la zone dangereuse et rejoindre un point haut.

PENDANT L'INONDATION :

- Se tenir informé de l'évolution de la situation.
- Ne vous engagez jamais en voiture dans une zone inondée.
- Ne franchissez jamais un gué submergé ou une rivière en crue.

APRÈS L'INONDATION :

- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.
- S'assurer que l'eau du robinet est potable avant de la boire.



LE RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN

LES BONS RÉFLEXES

EN CAS D'EFFONDREMENT DU SOL

A L'INTÉRIEUR



Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments. Ne pas y retourner.

À L'EXTÉRIEUR



S'éloigner de la zone dangereuse et rejoindre le lieu de regroupement.

EN CAS D'ÉBOULEMENT OU DE CHUTE DE PIERRES

PENDANT

A L'INTÉRIEUR

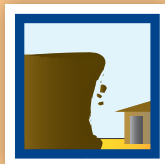


S'abriter sous un meuble solide. S'éloigner des fenêtres.

À L'EXTÉRIEUR



Rentrer rapidement dans le bâtiment le plus proche.



S'éloigner de la zone dangereuse et rejoindre le lieu de regroupement.

APRÈS

A L'INTÉRIEUR



Couper le gaz et l'électricité.

À L'EXTÉRIEUR



Évacuer les bâtiments et ne pas y retourner.

QUE DOIT-ON FAIRE ?

AVANT :

- Consulter le PPR (le Plan de Prévention des Risques) et ne pas construire d'habitation dans les zones où l'aléa est élevé.
- Ne jamais construire sans permis.
- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

PENDANT :

- Fuir latéralement.

APRÈS :

- Informer les autorités.
- Se mettre à disposition des secours.
- Respecter les consignes de sécurité données par les autorités.



LE RISQUE CYCLONIQUE

LES BONS RÉFLEXES

À FAIRE



Écouter la radio.



Fermer portes et fenêtres.



S'éloigner de la zone côtière.

À NE PAS FAIRE



Ne pas monter sur un toit.



Ne pas prendre la voiture.



Ne pas marcher sous les fils électriques.

QUE DOIT-ON FAIRE ?

Dès le mois de juin (début de la saison cyclonique) :

- Constituer et stocker une réserve alimentaire, une réserve d'eau minérale (60 litres) et d'eau de javel.
- Constituer une trousse de premiers secours.
- Consulter en Mairie la liste des abris sûrs en cas d'évacuation.
- Écouter les prévisions de météo France (vigilance cyclonique).

Etre vigilant (danger possible à plus de 36 heures) et en Pré-alerte (moins de 36 heures)

- Se tenir informé de l'évolution de la situation (radio, journaux, télévision).

Alerte (6 à 8 heures avant le passage du phénomène)

- Arrêter toutes activités professionnelles et rejoindre logements ou abris sûrs désignés par la Mairie.

Après le passage :

- Ne pas gêner les secours.
- Se tenir informé sur la potabilité de l'eau du robinet (infos en Mairie).



LE RISQUE SISMIQUE

LES BONS RÉFLEXES

PENDANT



S'abriter sous un meuble solide.



S'éloigner de la zone dangereuse et rejoindre le lieu de regroupement.

APRÈS



Couper le gaz et l'électricité.



Ecouter la radio.



Ne pas aller chercher les enfants à l'école pour ne pas les exposer.



Evacuer le bâtiment.



S'éloigner de la zone côtière.



Ne pas téléphoner. Libérer les lignes pour les secours.

QUE DOIT-ON FAIRE ?

► AVANT :

respectez les règles parasismiques et faites appel à des professionnels de la construction qualifiés.

1^{ère} Etape - Identifiez les dangers et aménagez vos espaces de vie

- Descendez les objets lourds rangés en hauteur.
- Renforcez l'accroche de vos mobiliers et équipements
- Installez des flexibles à la place de vos tuyaux d'arrivée de gaz, d'eau et d'évacuation.
- Enterrez au maximum ou accrochez solidement les canalisations et les

bouteilles de gaz.

- Rangez les produits chimiques et d'entretien, sources de danger, dans un placard fermant correctement.

2^{ème} étape - Dégagez les lieux de circulation

- Pas d'objets susceptibles de tomber dans les couloirs.
- Pas d'objets encombrants pouvant entraver une fuite rapide.

□ >>>>

**ATTENTION AUX CHUTES
D'OBJETS ET AUX INCENDIES**



LE RISQUE SISMIQUE

3^{ème} étape - Identifiez les zones les plus sûres dans chaque pièce que vous fréquentez le plus en gardant à l'esprit qu'un séisme peut survenir à tout moment, Repérez les endroits qui vous paraissent les plus sûrs. Ceux-ci se situent à côté des murs porteurs.

4^{ème} étape - Préparez votre kit de survie

Voir le contenu de ce kit dans les infos pratiques.

► PENDANT :

• A l'intérieur :

- à l'étage, se mettre à l'abri près d'un mur, une colonne porteuse ou sous un meuble solide, éloignez-vous des fenêtres et des façades donnant vers le vide. Protégez-vous la tête avec les bras.

- Au rez-de-chaussée, évacuer les lieux et se diriger vers un endroit dégagé.

Si vous êtes **AU LIT**, protégez-vous la tête avec votre oreiller.

- A l'extérieur : s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, poteaux et fils électriques) et se diriger vers un endroit dégagé.

- En voiture : s'arrêter à distance des constructions, de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse. Détachez votre ceinture de sécurité et restez dans votre véhicule, prêt à réagir s'il le faut. Après la secousse, évitez les ponts ou les rampes et échangeurs qui pourraient avoir été endommagés.

► APRÈS

- Dans un lieu public : Evacuez le bâtiment dès l'arrêt des secousses, dirigez-vous sans courir vers les différentes sorties et conformez-vous aux consignes d'évacuation de l'établissement en suivant les guides. Surtout, n'utilisez pas les ascenseurs !

A l'extérieur

- Faites attention aux lignes électriques tombées.
- En bord de mer, éloignez-vous rapidement du rivage vers les hauteurs, en raison d'un risque de survenue d'un tsunami.
- Eloignez-vous des cours d'eau qui peuvent être le siège de coulées de boue.
- Si le terrain est fissuré, un glissement de terrain est sans doute en cours, fuyez latéralement rapidement de la zone instable.

N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS À L'ECOLE IMMÉDIATEMENT APRÈS LES SECOUSSES,

leurs enseignants s'occupent d'eux.

Le retour au logement après le séisme

- Couper l'eau, le gaz et l'électricité. Ne pas allumer de flamme et ne pas fumer.
- Emporter les papiers personnels, les médicaments indispensables et écouter la radio.
- Ouvrir les portes des armoires avec précaution.
- Nettoyer les produits toxiques ou inflammables renversés, en vous protégeant des émanations.
- Prendre si possible des photos des dommages causés à votre maison et à vos biens.

DES RÉPLIQUES
PEUVENT SE PRODUIRE

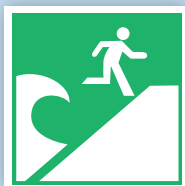




LE RISQUE DE TSUNAMI

LES BONS RÉFLEXES

À L'ANNONCE DU TSUNAMI



S'éloigner
de la zone
côtière.

Régagner les hauteurs.

APRÈS



Ecouter la radio.



Ne pas téléphoner.
Libérer les lignes
pour les secours.



QUE DOIT-ON FAIRE ?

▶ AVANT :

- s'informer sur le risque et prendre connaissance des mesures de sauvegarde
- repérer les points hauts ou les immeubles dans lesquels vous pourrez vous réfugier.

▶ A L'ANNONCE D'UN TSUNAMI :

- s'éloigner des zones côtières et rejoindre les points hauts situés au minimum à plus de 10 mètres au dessus du niveau de la mer. Ces refuges sont soit les collines alentours si elles existent, soit des bâtiments supérieurs à 2 étages et faciles d'accès.
- rester à l'écoute des autorités.

▶ APRÈS :

- ne pas téléphoner afin de laisser le réseau disponible pour les services de secours.
- ne pas allumer de flamme et ne pas fumer.
- s'éloigner des zones côtières même après le passage de la vague. Un tsunami n'est pas une vague unique, mais une série de vagues qui peut venir du large pendant des heures. La plus grosse vague est rarement la première, mais plutôt l'une des vagues suivantes qui, outre sa propre énergie potentielle, récupère l'énergie d'une vague qui s'est déjà brisée et retourne vers la mer.
- Se renseigner sur la qualité de l'eau du robinet.
- Informer la population sur l'état des réseaux et des infrastructures.



LE RISQUE TECHNOLOGIQUE



LES BONS RÉFLEXES

À FAIRE



Rentrer rapidement dans le bâtiment le plus proche.



Fermer et calfeutrer portes, fenêtres et ventilations.



Ecouter la radio.



Respecter les consignes des autorités.

À NE PAS FAIRE



Ne pas aller chercher les enfants à l'école pour ne pas les exposer.



Ne pas téléphoner. Libérer les lignes pour les secours.



Ne pas fumer, pas de flammes, ni d'étincelles.

QUE DOIT-ON FAIRE ?

LE RISQUE DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

► PENDANT (en cas d'explosion, de renversement ou d'écoulement) :

Donner l'alerte en précisant le lieu exact, la nature du moyen de transport, le nombre de victimes, la nature du sinistre (feu, fuite, explosion) et le CODE DANGER figurant sur le véhicule (exemple ci-dessous).

► EVITER LE SUR ACCIDENT :

Etablir un 1^{er} périmètre de sécurité, éloigner les curieux et signaler le danger.

► D'UNE MANIÈRE GÉNÉRALE :

Rester à l'écoute des radios locales et attendre les consignes et les informations des autorités.

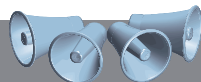
58

► N° d'identification du danger

2014

► N° d'identification de la matière

LE RISQUE INDUSTRIEL



Au signal d'alerte, si vous entendez la sirène, vous êtes dans la zone où les effets de l'accident peuvent être ressentis.

► SI VOUS ÊTES À L'EXTÉRIEUR:

- entrer dans le bâtiment le plus proche,
- en voiture, s'arrêter et entrer dans le bâtiment le plus proche,
- en cas d'impossibilité de rejoindre un bâtiment proche (si le nuage de fumées ou de gaz vient vers soi) fuir selon un axe perpendiculaire au vent.

► SI VOUS ÊTES À L'INTÉRIEUR:

- se confiner immédiatement, boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations), arrêter la ventilation et la climatisation.
- éviter de créer des flammes ou étincelles,
- éteindre et ne pas utiliser d'appareils électriques,
- ne pas téléphoner.



LE RISQUE DE POLLUTION MARINE

LES BONS RÉFLEXES

À FAIRE



Respecter les consignes des autorités.



Ecouter la radio.

À NE PAS FAIRE



Ne pas téléphoner.
Libérer les lignes
pour les secours.



Ne pas fumer,
pas de flammes,
ni d'étincelles.



Eviter d'aller
nager



Eviter de man-
ger des produits
de la mer

QUE DOIT-ON FAIRE ?

▶ AVANT :

- Disposer d'un poste radio à piles.
- Se procurer le matériel nécessaire au confinement (ruban adhésif, ...)
- s'informer sur le risque et prendre connaissance des mesures de sauvegarde.

▶ PENDANT :

- ne pas se baigner
- respecter les consignes des autorités.

▶ APRÈS :

- se renseigner sur la qualité des eaux.
- respecter les consignes des autorités.





LE RISQUE SANITAIRE

DÉFINITION DU RISQUE SANITAIRE

C'est la possibilité d'avoir une contamination de la population à cause d'un contact entre l'homme avec un virus, un produit chimique... Le risque sanitaire dépend donc de la nature de ce qui a contaminé, de sa toxicité, de la durée et de l'importance de l'exposition de l'homme avec la source de contamination. Il existe donc différents risques sanitaires :

LE RISQUE ÉPIDÉMIQUE

Une épidémie, c'est le développement et la diffusion rapide d'une maladie souvent contagieuse parmi la population. Lorsqu'une épidémie se propage à plusieurs continents, voire à la planète entière on parle de pandémie.

LE RISQUE PANDÉMIQUE

C'est une épidémie qui s'est répandue très rapidement à travers le monde. Il s'agit souvent d'un nouveau virus contre lequel les populations sont peu ou pas protégées.

Aujourd'hui, on sait mieux se protéger face à ce risque important qui revient régulièrement : progrès de la médecine, plus de matériel médical et de protection (gants, gel hydroalcoolique, gestes barrières ...)

LE RISQUE ÉPIZOOTIE

C'est la diffusion d'une maladie qui touche un grand nombre d'animaux d'une même espèce ou d'espèces différentes. Ce risque touche uniquement les animaux.

COMMENT GÉRER LE RISQUE SANITAIRE ?

- Mettre en place des règles de protection sanitaire
- Mettre en place les différents plans d'urgences sanitaires : plan national contre la grippe, plan blanc des hôpitaux, confinement, couvre-feu...
- Informer la population et développer les bons comportements
- Prévoir les risques de maladie



INFOS PRATIQUES

LES ÉQUIPEMENTS MINIMUM À CONSERVER À DOMICILE



Lampes torches
avec piles



Papiers personnels



Matériel de confinement



Argent liquide



Médicaments urgents
+ traitements en cours



Eau potable



Radio portable avec piles



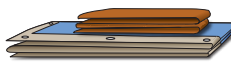
Nécessaire de
toilette



Sifflet



Couteau suisse



Bâches et couvertures



Conserves

► CONSEILS POUR LES ASSURANCES

- Vérifiez que votre assurance habitation comporte la garantie «catastrophes naturelles».
- Avant tout nettoyage ou réparation, faites un premier constat des dégâts en notant ce qui a été détruit ou endommagé. Si possible, prenez des photos.
- Déclarez votre sinistre auprès de la mairie et contactez votre assurance par téléphone pour l'informer de votre situation. Confirmez ensuite en envoyant votre

déclaration par courrier recommandé avec accusé de réception.

- Attention aux délais : vous disposez d'un délai de 10 jours maximum après publication de l'arrêté interministériel au Journal Officiel pour faire parvenir à votre compagnie d'assurance un état estimatif de vos pertes si cela n'a pas été fait au moment du sinistre.

► QUELQUES NUMÉROS UTILES

Mairie (Standard)..... 0590 80 56 56
Police municipale 0590 81 11 62
Service Prévention & Prévision 0590 80 56 74
Service Interministériel de Défense
et de Protection Civile..... 0590 99 39 40
SAMU 15
Police Nationale..... 17

► SITES INTERNET CONSULTABLES

www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr
www.meteo.gp

Bien anticiper peut un jour nous sauver

Vous pouvez consulter la liste des abris Cycloniques en cas d'évacuation ainsi que le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) dans votre mairie.



Mairie de Basse-Terre - Hôtel de ville - Cours Nolivos - 97100 Basse-Terre -
Tél : 0590 80 56 56 - contact@ville-basseterre.fr - <https://ville-basseterre.fr>